



Info\_112\_ED\_2011-12  
23 janvier 2012

## **Europe : les avantages sociaux des doctorants sont « bien souvent inexistants » (enquête Eurodoc)**

*Dépêche AEF 156107 du 05-10-2011*

« Bien que les conditions de travail diffèrent largement, on peut affirmer que la plupart des doctorants, qui doivent préparer leur thèse en un temps limité, ressentent une pression les amenant à repousser le moment où ils pourront avoir des enfants. En d'autres termes, leurs avantages sociaux sont bien souvent inexistants. » Telle est l'une des principales conclusions d'une enquête (lire ou relire Info 98 ED) menée par Eurodoc (Conseil européen des doctorants et des jeunes chercheurs) sur les doctorants en Europe, rendue publique vendredi 30 septembre 2011 à Strasbourg, lors du « sommet France-Europe : quinze ans d'évolution du doctorat », organisé par Eurodoc et la CJC (Confédération des jeunes chercheurs). Cette enquête a été menée en 2008 et 2009 auprès de 7 500 doctorants dans douze pays européens (1). Elle « entend répondre à deux questions principales : quelle est la situation réelle concernant l'emploi, les avantages sociaux et les conditions de travail des doctorants », et « quelles sont les différences entre les modèles de formation doctorale en Europe ». Eurodoc ajoute que la finalité de cette enquête est « plus descriptive qu'interprétative ».

L'enquête révèle que « une proportion relativement importante des personnes interrogées n'a pas le droit d'utiliser ses propres résultats à d'autres fins que le doctorat ». Cette proportion varie de 9 % à 21 % selon les pays. Eurodoc rappelle que cette interdiction va à l'encontre des « obligations contractuelles et légales » prévues par la charte européenne du chercheur et le code de bonne conduite pour leur recrutement, deux documents dont par ailleurs « l'écrasante majorité des participants à l'enquête n'a pas connaissance ».

« Curieusement, poursuit le rapport, non seulement les femmes se sentent défavorisées dans le monde universitaire en raison de leur sexe, mais une proportion encore plus élevée d'hommes déclare ressentir la même chose. On peut donc supposer qu'il s'agit d'un sentiment largement répandu. » Par ailleurs, « le nombre de publications est relativement faible » chez les doctorants, sachant qu'ils sont aussi « engagés dans d'autres types d'activités, telles que des tâches administratives, d'enseignement ou encore de planification des nouveaux projets de recherche ».

### **Systèmes de « inadéquats »**

Autre enseignement : « Il convient de souligner l'évidence selon laquelle les systèmes de financement nationaux sont inadéquats », puisqu'« une forte proportion de doctorants conduit ses travaux de recherche sans recevoir aucun financement ». Eurodoc fait observer à ce sujet que « bien que la recherche doctorale soit la première étape d'une carrière scientifique, les fonds reçus semblent insuffisants et ne sauraient être comparés aux pratiques d'autres professions, à niveau de carrière équivalent ». « La conséquence directe est que les projets familiaux ont tendance à être reportés. »

En matière de formation durant la thèse, « la plupart des pays offrent un accompagnement spécialisé sur le sujet de la recherche doctorale ». « Selon le pays, ces formations (théoriques ou méthodologiques) peuvent être obligatoires ou basées sur le volontariat. Cependant, la formation dans des domaines comme l'éthique de la recherche ou le transfert de compétences sont insuffisantes, voire inexistantes. » Par ailleurs, si « la majorité des répondants déclare que le rôle joué par le directeur de thèse est tout à fait satisfaisant », « un fait troublant est mis en évidence : plus de 20 % des participants [à l'enquête] disent ne pas avoir conscience de l'existence d'un accord contraignant entre un directeur de thèse et un doctorant, visant à définir les obligations de chacun ». Pour Eurodoc, « cela révèle d'une part un manque de connaissances de la part des doctorants pour ces questions, et d'autre part une absence éventuelle de règlement de l'université dans ce domaine ».

« La grande majorité des répondants déclarent être âgés de 26 à 35 ans », indique encore Eurodoc, précisant qu'il y a « plus d'hommes que de femmes » ayant répondu à l'enquête, et que ce sont les « sciences » qui sont les plus représentées, comme « les mathématiques, la physique et la biologie ». Les auteurs du rapport soulignent aussi que, « comme prévu, la plupart des doctorants aspirent à être employés dans le secteur de la recherche académique »

(1) Autriche, Belgique, Croatie, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Slovaquie, Espagne et Suède

# L'EUA publie ses recommandations pour améliorer la formation doctorale en Europe

Dépêche AEF 139494 du 22-10-2010

« Les établissements doivent développer une masse critique et une diversité de la recherche pour offrir une formation doctorale de haute qualité. » C'est l'une des recommandations de l'EUA pour améliorer la formation doctorale en Europe, destinées aussi bien aux universités qu'aux gouvernements et agences de financement. Elles sont adoptées par le conseil exécutif de l'association qui organise sa réunion annuelle à Palerme (Italie) jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2010. Ces recommandations, intitulées « Salzbourg II » (voir à la suite), résultent d'une consultation des 185 membres de l'EUA-CDE (conseil pour les formations doctorales de l'association européenne des universités) à l'université de Berlin en juin 2010. Pour l'EUA, le doctorat se base sur la « pratique d'un projet de recherche original », et l'association souligne clairement que cela le « sépare du premier et deuxième cycles (licence et master) ». Ainsi, pour elle, les systèmes de crédits ne sont « pas une pré-condition pour le succès des programmes doctoraux ».

« L'objectif est de s'assurer que la réforme de la formation doctorale impulsée par les premières recommandations de Salzbourg, publiées en 2005, continue à prendre de la vitesse dans les années à venir », affirme Lesley Wilson, secrétaire générale de l'EUA. Elle rappelle qu'en l'espace de trois ans, il y a eu une « mini-révolution » dans la formation doctorale en Europe : « Le nombre d'universités qui ont mis en place des écoles doctorales ou structures similaires a plus que doublé depuis 2007 en passant de 29 % à 65 % des universités. »

## Voici les recommandations clés de l'EUA pour les universités :

**ÉCOLES DOCTORALES.** « La formation doctorale est de plus en plus prise en charge par des structures dédiées au sein des universités », constate l'EUA. Ces structures « devraient être développées afin de renforcer l'environnement de recherche et pas simplement pour créer plus d'enseignements pour les doctorants », recommande-t-elle.

**RECRUTEMENT.** « Les programmes doctoraux structurés devraient développer des stratégies de recrutement qui correspondent à leur profil et missions particulières ». L'EUA précise que les établissements devraient « identifier des profils clairs des candidats recherchés », qui doivent assurer une « égalité d'opportunité ». « Les politiques de recrutement pourraient prendre en compte des critères tels que l'international, l'égalité des sexes, le contexte social », illustre l'association.

**ENCADREMENT.** « L'encadrement des doctorants doit être un 'effort collectif' avec des responsabilités clairement définies et écrites pour le principal encadrant, le doctorant, l'école doctorale, le groupe de recherche, etc. Prévoir une formation pour les encadrants est une responsabilité institutionnelle et développer une culture commune de l'encadrement doit être une priorité pour les écoles doctorales. »

**CARRIÈRES.** Les cellules de suivi de carrière des doctorants « doivent prendre en compte leurs objectifs individuels et leurs motivations, et doivent reconnaître qu'il existe désormais un panel assez large de débouchés », préconise l'EUA. « Il est de la responsabilité de l'université de fournir des structures de soutien pour le développement de carrière. Offrir une formation sur les compétences transférables, dont la compréhension de l'éthique de la recherche, est centrale et devrait être la priorité des écoles doctorales », ajoute-t-elle.

**QUALITÉ.** « Les universités devraient développer des systèmes spécifiques pour l'assurance qualité dans la formation doctorale, basée sur les différentes missions institutionnelles, et liée à la stratégie de recherche de l'établissement », recommande l'EUA. « L'évaluation de la qualité académique de la formation doctorale devrait être basée sur l'évaluation des pairs et devrait tenir compte des différences entre les disciplines. »

**INTERNATIONALISATION.** « L'internationalisation devrait être utilisée comme outil par les universités pour améliorer la qualité des formations doctorales et développer des capacités de recherche (programmes doctoraux collaboratifs conjoints, jury et comités conjoints...). La mobilité devrait faire partie intégrante du projet de recherche d'un doctorant », estime l'EUA.

## Voici les recommandations aux gouvernements et agences de financement :

**FINANCEMENT.** « Les universités, tout comme les doctorants, sont toujours sous-financées. Une formation doctorale de haute qualité requiert des opportunités de financements adéquats, durables et adaptés au doctorat », souligne l'EUA.

**AUTONOMIE.** « Les établissements ont besoin d'autonomie pour être capables de rendre des comptes », avance l'association. Selon elle, Les établissements « doivent pouvoir développer de manière indépendante leurs systèmes pour l'assurance qualité et leurs améliorations au sein du cadre national ».

**COOPÉRATION AVEC LE PRIVÉ.** « Toutes les parties prenantes devraient engager des mesures pour faciliter la coopération avec les secteurs non-universitaires pour le bénéfice mutuel de tous les partenaires. Il est essentiel de créer une prise de conscience sur les qualités des docteurs et d'instaurer de la confiance entre les universités et les autres secteurs, par exemple par le biais de collaborations dans la formation incluant des projets de recherche conjoints, des doctorats industriels, etc. »

# Bologna Seminar on “Doctoral Programmes for the European Knowledge Society” (Salzburg, 3-5 February 2005)

## Conclusions

1. Ministers meeting in Berlin in September 2003 added an Action Line to the Bologna process entitled “*European Higher Education Area and European Research Area – two pillars of the knowledge based society*” that underlines the key role of doctoral programmes and research training in this context.

*“Conscious of the need to promote closer links between the EHEA and the ERA in a Europe of Knowledge, and of the importance of research as an integral part of higher education across Europe, Ministers consider it necessary to go beyond the present focus on two main cycles of higher education to include the doctoral level as the third cycle in the Bologna Process. They emphasise the importance of research and research training and the promotion of interdisciplinarity in maintaining and improving the quality of higher education and in enhancing the competitiveness of European higher education more generally. Ministers call for increased mobility at the doctoral and postdoctoral levels and encourage the institutions concerned to increase their cooperation in doctoral studies and the training of young researchers.”*

2. Research training and research career development - and the need to increase the number of highly qualified graduates and well trained researchers – are also becoming increasingly important in the debate on strengthening Europe’s research capacity and in the discussions on FP7.

3. In order to raise awareness of the issues and provide a solid basis for the discussions the EUA launched in 2004 a Socrates funded Doctoral Programmes Project to analyse key issues related to structure and organisation, financing, quality and innovative practice in doctoral programmes. 49 Universities from 25 countries are involved in this project that demonstrates the commitment of the universities and their desire to contribute directly to the wider policy debate on this important issue.

4. Aware of the importance of this topic for both governments and universities and bearing in mind that research training forms a core mission of universities across Europe, the Austrian Federal Ministry of Education, Science and Culture, the German Federal Ministry of Education and Research and the European University Association have taken the initiative to organise a ‘Bologna Seminar’ in Salzburg on doctoral programmes in order to reach a set of conclusions, identify key challenges and make recommendations for action to be undertaken (in the period 2005-2007).

5. The enormous interest in and presence at the Seminar of the academic community further demonstrates the ownership felt by universities across the continent for the organisation of doctoral programmes and research training.

6. Furthermore, participants welcomed the initiative of the European Commission to draft a ‘European Charter for Researchers’/Code of Conduct for the Recruitment of Researchers’.

7. From the discussions in Salzburg a consensus emerged on **a set of ten basic principles** as follows:

- i. **The core component of doctoral training is the advancement of knowledge through original research.** At the same time it is recognised that doctoral training must increasingly meet the needs of an employment market that is wider than academia.
- ii. **Embedding in institutional strategies and policies:** universities as institutions need to assume responsibility for ensuring that the doctoral programmes and research training they offer are designed to meet new challenges and include appropriate professional career development opportunities.
- iii. **The importance of diversity:** the rich diversity of doctoral programmes in Europe - including joint doctorates - is a strength which has to be underpinned by quality and sound practice.
- iv. **Doctoral candidates as early stage researchers:** should be recognized as professionals – with commensurate rights - who make a key contribution to the creation of new knowledge.
- v. **The crucial role of supervision and assessment:** in respect of individual doctoral candidates, arrangements for supervision and assessment should be based on a transparent contractual framework of shared responsibilities between doctoral candidates, supervisors and the institution (and where appropriate including other partners).

vi. **Achieving critical mass:** Doctoral programmes should seek to achieve critical mass and should draw on different types of innovative practice being introduced in universities across Europe, bearing in mind that different solutions may be appropriate to different contexts and in particular across larger and smaller European countries. These range from graduate schools in major universities to international, national and regional collaboration between universities.

vii. **Duration:** doctoral programmes should operate within an appropriate time duration (three to four years full-time as a rule).

viii. **The promotion of innovative structures:** to meet the challenge of interdisciplinary training and the development of transferable skills

ix. **Increasing mobility:** Doctoral programmes should seek to offer geographical as well as interdisciplinary and intersectoral mobility and international collaboration within an integrated framework of cooperation between universities and other partners.

x. **Ensuring appropriate funding:** the development of quality doctoral programmes and the successful completion by doctoral candidates requires appropriate and sustainable funding.

## Recommendations

Participants recommend to the BFUG:

- That the ten principles outlined above provide the basis for the further work of the BFUG and thus feed into the drafting of the Bergen Communiqué
- That the Ministers in Bergen then call on EUA **through its members** to prepare a report under the responsibility of the BFUG on the further development of these principles to be presented to Ministers in 2007.

## Europe : « La stratégie de Lisbonne n'a pas atteint ses objectifs, la stratégie 2020 risque de connaître le même sort » (rapport de l'Opecst)

*Dépêche AEF 161183 du 20-01-2012*

« La stratégie de Lisbonne n'a pas atteint ses objectifs (...), la stratégie 2020 risque de connaître le même sort », estiment les parlementaires de l'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques), dans un rapport sur « L'Innovation à l'épreuve des peurs et des risques » (**lire Info 113 ED**) rendu public jeudi 19 janvier 2012. Ce rapport, dont le sous-titre est « Quand la France et l'Europe se réveilleront », recommande de « mettre en place un programme beaucoup plus ambitieux de recherches thématiques et d'études au niveau européen, et des procédures claires, simplifiées et moins bureaucratiques ». Il préconise de « simplifier et d'harmoniser les dispositifs d'appels à projets au niveau européen, en lien avec la structure des appels à projets nationaux ». Il propose aussi que l'ERC (Conseil européen de la recherche) soit transformé « en une véritable agence européenne de recherche cofinçant les projets de recherche prioritaires avec les États membres ».

Pour les parlementaires, « il n'est pas possible de se satisfaire de l'explication globale traditionnellement avancée selon laquelle la stratégie de Lisbonne n'a pas réussi à cause de la crise financière de 2008 ». Pour eux, « les moyens étaient trop vagues ». Ils citent plus particulièrement « les discussions sur le brevet européen » qui « n'ont pas progressé assez rapidement », « de même que les débats sur la standardisation ».

Les parlementaires estiment également nécessaire de « lancer un grand projet européen de financement de l'innovation adossé à la BEI (Banque européenne d'investissement) soutenant le 'venture capital', le capital-développement et favorisant la mise en réseaux d'entreprises innovantes ». « Le FEI (Fonds européen d'investissement), dont l'activité doit véritablement démarrer en 2014, doit avoir pour objectif de promouvoir des filières et développer des partenariats », détaillent-ils. « Un tel fonds pourrait être géré par la BEI afin de faciliter le passage d'une valorisation à petite échelle à un véritable stade industriel. Créé à l'initiative de la France et doté d'un capital détenu par la BEI à 80 %, ce fonds a vocation à devenir un pilier du venture capital qui deviendra réalité en 2014. La BEI, quant à elle, continuera à s'occuper principalement des grosses opérations. Le FEI gèrerait un fonds des fonds et alimenterait des fonds plus spécialisés, dans des domaines particuliers. »

## **Clusters européens et coopérations transfrontalières**

Le rapport recommande de « développer des relations bilatérales, puis multilatérales entre laboratoires de recherche des pays européens afin de créer des 'clusters' ou des consortiums européens, de type Arianespace ou EADS ». Pour eux, « les alliances font jouer les synergies entre organismes publics de recherche, évitent le saupoudrage, les empilements et les chevauchements, et au contraire, concentrent les moyens financiers. Elles devraient permettre de faire émerger plus facilement les partenariats public-privé indispensables pour que la recherche se traduise en innovation et débouche sur davantage de croissance et d'emploi. » D'autre part, estiment-ils, « en facilitant le dialogue avec les instances équivalentes, existantes ou à venir, dans les autres pays membres, elles pourraient devenir l'instrument de projets communs de recherche, construits sur le modèle 'Eureka' des coopérations inter-étatiques ». Leur objectif, « à terme », est de favoriser ainsi « l'émergence de véritables clusters européens associant entreprises, centres de recherche et universités autour de projets innovants ».

Dans le même ordre d'idée, les parlementaires souhaitent « faciliter les coopérations transfrontalières ». Ils citent l'exemple de la Lorraine où pourrait être développé « un pôle européen avec le Luxembourg (opération d'intérêt national d'Esch Belval) », ou de la Haute-Savoie « avec les universités bordant le lac de Genève ». « Toutefois, les distorsions fiscales et sociales sont telles que l'innovation ne pourra s'y développer que par la mise en place sur quelques sites français de zones franches frontalières », précisent-ils.

Dans leurs recommandations, les parlementaires mettent également l'accent sur la nécessité selon eux d' « internationaliser les cursus, en renforçant le programme d'échange Erasmus au niveau du master, en favorisant les doctorats en co-tutelle, et en simplifiant les dispositifs d'accueil des étudiants étrangers ». Ils insistent sur le renforcement des « coopérations avec les pays du Sud, notamment autour de projets thématiques tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau et la santé »

## **Rappel**

### **Info 98 ED**

**Eurodoc Survey I : The first Eurodoc Survey on doctoral candidates on twelve European countries  
by Eurodoc – The European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers**